

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 33

*Le quorum (17/33) est atteint*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, puis de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

**Date de la convocation : 23 juin 2022**

***Etaient présents*** : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAOUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

**formant la totalité des membres en exercice**

**Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir**

Mme COUCHOT donne pouvoir à Mme CHEVALIER

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

**Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours**

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Mme COUCHOT a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h45

***Madame Régine WATERLOT est désignée secrétaire de séance.***

Accusé de réception en préfecture  
095-219506375-20220629-1-7-06-2022-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

## COMMUNE DE VAUREAL

### DELIBERATION N° 1.7/06/2022

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

#### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA « L'ANTARES »**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,**

VU le code général des collectivités territoriales, articles L.1612-12, 13 et 14, et L.2121-14 et L.2121-31 relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs,

VU la délibération n° 1.6/06/2022 du 29 juin 2022 relative au vote du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

**CONSIDERANT** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe du cinéma « L'Antarès » présenté par Madame le Maire,

**CONSIDERANT** les résultats de clôture du budget annexe du cinéma « L'Antarès »,

**CONSIDERANT** l'excédent cumulé de fonctionnement de 51.069,88 €,

**CONSIDERANT** l'excédent cumulé d'investissement cumulé de 51.191,68 €,

#### **APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE A LA MAJORITE**

*(27 pour / 6 contre : Mesdames Disant, José et Messieurs Boujdag, Boultaime, Le Cunff, Migale)*

**ARTICLE 1 : D'AFFECTER LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT** au compte 002 « Excédent de fonctionnement » en recettes pour 76 575.31 €,

**ARTICLE 2 : D'APPROUVER L'AFFECTATION DU RESULTAT EN SECTION D'INVESTISSEMENT** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 526.13€ et d'approuver la reprise du déficit d'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté », en dépenses pour 526.13 €.

